



COMMUNIQUE DE PRESSE

FO appelle à préserver l'assurance chômage paritaire

Force Ouvrière déplore l'attitude des organisations d'employeurs qui, en annonçant la suspension de la négociation d'assurance chômage, peuvent conduire le gouvernement à reprendre la main sur la convention d'assurance chômage.

Force Ouvrière conteste, depuis le début, le cadrage imposé par le gouvernement qui, en contrepartie de l'annonce de son intention d'instaurer un « bonus-malus » dont on ne connaît pas le mécanisme, conduirait à faire porter sur les demandeurs d'emplois 1 à 1,3 milliards d'économies annuelles par la remise en cause de leurs droits. Ce faisant, le gouvernement laisse à penser que ce sont les chômeurs et le système d'assurance qui seraient responsables du chômage.

FO déplore également que les employeurs n'aient pas pris la peine d'examiner sérieusement les propositions syndicales, dont celle de Force Ouvrière, en matière de « bonus – malus » visant à supprimer les abus d'embauches en contrats courts et ainsi à réduire la précarité.

FO rappelle que depuis l'accord de mars 2017, une convention trisannuelle est en cours d'application, jusqu'en 2020, et que cette convention contient des dispositions tant en matière de recettes que de dépenses représentant une réduction du déficit annuel de l'ordre de près d'1 milliard d'euro.

En conséquence, FO appelle à la raison et à laisser se dérouler librement la négociation. FO milite comme elle l'a toujours fait pour préserver et renforcer l'assurance chômage paritaire.

Paris, le 28 janvier 2019

Contact :

Michel BEAUGAS

Secrétaire confédéral

Secteur Emploi et Formation professionnelle

mbeaugas@force-ouvriere.fr

01 40 52 84 05

Yves VEYRIER

Secrétaire général

yveyriers@force-ouvriere.fr

01 40 52 86 01

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z